

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} octobre 2019

Date de la convocation : 24/09/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Christian JANIN à M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absents : M. André MASSE, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **VOIRIE ET RESEAUX** – Convention avec GRTgaz pour la protection de la canalisation de transport de gaz haute pression DN450 Saint Sorlin de Vienne – Saint Chamond, rue du stade à Ampuis

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le projet consiste à la mise en œuvre de mesures compensatoires par protections mécaniques sur 12 ml suite à la création d'une tribune au stade du Verenay à Ampuis à proximité d'un ouvrage GRT gaz.

Afin de se prémunir contre le risque d'atteinte des ouvrages de transport de gaz naturel lors de travaux, l'arrêté du 15 décembre 2016 du code V de l'environnement prévoit la mise en place de mesures compensatoires (protections mécaniques) sur les zones sensibles en termes d'urbanisation.

Ce programme de protection mécanique vise essentiellement à protéger le réseau au moyen de dalles en polyéthylène.

Il convient de signer une convention avec GRTgaz pour préciser les conditions partenariales, financières et techniques de l'aménagement.

Vienne Condrieu Agglomération en tant que gestionnaire des voiries communales prendra en charge le coût de cette opération, évalué à 31 759 € HT (montant estimatif).

GRTgaz s'engage à prendre en charge la fourniture, la pose de dalles et la remise en état du terrain conformément à la permission de voirie transmise par Vienne Condrieu Agglomération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention avec GRTgaz pour la protection de la canalisation de transport de gaz haute pression DN450 Saint Sorlin de Vienne – Saint Chamond, rue du stade à Ampuis.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

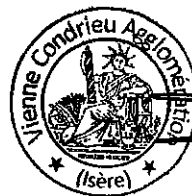
Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 OCT. 2019
et a été publiée le - 9 OCT. 2019



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat